



#### Article 4 : Goûter et repas du mercredi

- Il est demandé aux parents de fournir le goûter
- Pour le mercredi, les enfants restant toute la journée devront apporter un repas froid dans un sac isotherme ou un repas à réchauffer au micro-ondes

#### Article 5 : Hygiène/Santé/Soins

- Si l'enfant est malade pendant un accueil, les parents seront prévenus. Il peut être demandé aux parents de venir chercher l'enfant.
- Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans certificat médical et dossier de PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les familles concernées s'engagent à fournir une copie du PAI à la mairie et autorise le personnel communal à donner les soins nécessaires
- Il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux figurant sur l'ordonnance
- Procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement en cas d'accident grave : appel des services de secours. Les parents seront également contactés grâce aux renseignements portés sur les fiches d'inscription.

#### Article 6 : Comportement

- Les enfants confiés aux animateurs doivent avoir un comportement compatible avec une vie de groupe.  
Les enfants doivent donc :
  - respecter leurs camarades et le personnel et s'interdire toute attitude susceptible de troubler ces moments de détente (violences verbales, physique, jeux avec la nourriture ... )
  - respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Toute dégradation matérielle constatée sera facturée aux parents des enfants responsables
- **En cas de manquement à ces règles, tout acte d'incorrection, de dégradation, de désobéissance, de non-respect du personnel et des adultes ou enfants pourra faire l'objet, après information écrite aux parents, d'un renvoi temporaire ou définitif de la garderie.**

Je soussigné (e).....parent, responsable légal, tuteur

(rayer la mention inutile) de (nom et prénoms de (s) enfants .....

.....

- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les termes
- autorise les agents municipaux à prendre toutes les mesures nécessaires (médecins, pompiers, hospitalisation) en cas d'accident ou autre problème de santé concernant mon/mes enfants pendant la restauration scolaire

Fait à Hermé le, .....

Le Père  
(lu et approuvé )

La Mère  
(lu et approuvé)